Vos questions / nos réponses

Interdiction de jeux

Par admin Postée le 25/08/2015 08:43

> Bonjour,
>
> Je me suis interdite de jeux depuis 5 ans en France. Quand je pars à l'étranger, je dois avouer qu'un petit tour au casino me fait plaisir dans le cadre de mes vacances. Aussi, pourriez-vous me dire si je suis interdite de rentrer dans un casino à Monaco avec mon interdiction française ?
>
> Merci pour votre réponse.
> Cordialement

Mise en ligne le 31/08/2015

Bonjour,

Si vous avez sollicité une "interdiction volontaire de jeux" au du Ministère de l'Intérieur, cette mesure ne s'étend que sur le territoire national et vous pourriez donc effectivement avoir la possibilité d'entrer dans un casino à l'étranger, que ce soit à Monaco ou ailleurs en dehors du sol français.

Si vous avez mis en place une interdiction uniquement dans le casino dans lequel vous aviez vos "habitudes", vous devriez de la même manière pouvoir entrer dans d'autres casinos, notamment à l'étranger.

N'hésitez pas à revenir vers nous si d'autres questions se posent autour du jeu et des mesures d'interdiction. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat.

Cordialement.
